

Madame B

Mon numéro : 2  
Mon nom ou celui de mon ayant droit : F B  
Pour tout contact : 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

## Réclamation sur le montant remboursé

Le 04 Novembre 2014

### ➤ MA RECLAMATION

Chère Madame,

Nous faisons suite à votre réclamation du 04/11/2014 relative au remboursement de soins dentaires du 01/10/2014 vous concernant.

Nous vous invitons à solliciter le professionnel de santé afin d'obtenir, éventuellement, une feuille de soins rectificative ou un certificat médical qui permettrait de régulariser le remboursement initial.

En effet, le remboursement effectué est conforme à la télétransmission du professionnel de santé, le code CCAM "HBLD418" ne génère aucune prise en charge par la Caisse d'assurance maladie mais peut éventuellement être remboursé par votre organisme complémentaire.

Avec toute mon attention,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie,

Chantal LAFFORGUE